

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 3 décembre 2020

DCM N° 20-12-03-8

Objet : Renouvellement de candidature au label "Ville Amie des Enfants" avec l'UNICEF.

Rapporteur: Mme STEMART

Depuis 2004, la Ville de Metz fait partie du réseau "Ville Amie des Enfants", initié par UNICEF France en collaboration avec l'Association des Maires de France, et impliquant à ce jour environ 260 collectivités qui se mobilisent autour des droits des enfants.

A chaque renouvellement de leur assemblée délibérante, les collectivités sont invitées à réaffirmer cet engagement.

La nouvelle municipalité de Metz souhaite poursuivre l'investissement engagé à l'égard des enfants et des jeunes, ainsi que le travail mené avec UNICEF France au sein de ce dispositif, en confirmant son intention de candidater au titre de "Ville Amie des enfants".

Ce processus de candidature a vocation à élaborer et à présenter à UNICEF France un plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse.

Le plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse reposera sur les engagements suivants, communs à toutes les villes du réseau :

- le bien-être de chaque enfant et chaque jeune,
- la lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité,
- un parcours éducatif de qualité,
- la participation et l'engagement de chaque enfant et chaque jeune,
- le partenariat avec UNICEF France.

Au-delà des actions sur lesquelles la Ville souhaitera spécifiquement s'engager, il est précisé que l'appartenance au réseau Ville amie des enfants UNICEF France demande à toutes les collectivités d'affirmer leur engagement à :

- Élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la Ville en collaboration avec l'ensemble des élus, des agents de la collectivité et des habitants du territoire.
- Permettre la formation des élu·es et agent·es de la collectivité aux droits de l'enfant et

à leur application sur le territoire.

- Communiquer sur l'appartenance de la Ville au réseau Ville amie des enfants pour en partager la philosophie et les objectifs et de diffuser largement les actions et progrès accomplis en regard des objectifs du plan d'action, notamment auprès des enfants et des jeunes eux-mêmes et de l'ensemble de la population du territoire.
- Promouvoir les droits de l'enfant en célébrant, chaque année, la journée mondiale des droits de l'enfant le 20 novembre et en participant, chaque année, à au moins un événement ou projet de sensibilisation et d'engagement d'UNICEF France, destinés à accompagner enfants et adultes sur la nécessité de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant en France et à travers le monde.
- Accompagner et encourager l'implication des comités et délégations bénévoles locales d'UNICEF France à mener l'ensemble de leurs actions de sensibilisation, d'engagement et de solidarité sur le territoire.

De nombreuses initiatives ont d'ores et déjà été prises à ce niveau qu'il reste maintenant à conforter et développer dans une approche encore plus transversale de la politique de l'enfance et de la jeunesse.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la présentation du partenariat pouvant lier la Ville de Metz et UNICEF France,

CONSIDÉRANT l'investissement déjà engagé à l'égard des enfants et des jeunes et le travail mené avec l'UNICEF,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Metz, ville éducatrice, de créer les conditions favorables au bien-être des enfants et à leur réussite,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de soutenir, renforcer et développer la place faite aux enfants et de favoriser leur épanouissement, dans leur environnement urbain, social, culturel, pour devenir des adultes et citoyens avisés.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à confirmer à UNICEF France le souhait de la Ville de Metz de devenir Ville Candidate au titre Ville amie des enfants.

Service à l'origine de la DCM : Pôle Education Commissions : Commission Enfance et Education Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement
--

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 54 Absents : 1 Dont excusés : 1

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ